

Le 22 avril 2015

[Traduction]

Personnes âgées

M. Fitch : Hier, nous avons observé le premier ministre éviter d'admettre avoir tenu les propos qu'il a prononcés, et je n'ai pas pu m'empêcher de penser à la sempiternelle question philosophique suivante : Un arbre qui tombe dans la forêt fait-il du bruit s'il n'y a personne aux alentours? Si je posais cette question au premier ministre, il répondrait qu'il n'a vraiment fait aucune promesse s'il n'y avait personne pour prendre des notes. Voilà ce que nous avons constaté hier.

Je sais que vous voulez rehausser le niveau du débat. Je déteste vraiment devoir agir ainsi, mais, si je dois faire honte au premier ministre pour l'inciter à admettre que ce qu'il a dit était en fait la vérité, je continuerai à poser la question au premier ministre. Admettra-t-il ceci, oui ou non : A-t-il dit à la coalition des personnes âgées, lors de son assemblée générale annuelle, qu'il ne toucherait pas aux actifs des personnes âgées si elles allaient vivre dans un foyer de soins et qu'il était élu premier ministre?

[Original]

L'hon. M. Gallant : J'ai répondu à cette question hier, et cela me fera plaisir d'y répondre de nouveau. Si le député a des citations tirées de mon discours ou un compte-rendu de ce qui a été dit lors de cette rencontre, je serai très fier de clarifier mes propos.

[Traduction]

Pour revenir à la question du député, j'aimerais certainement y répondre. En fait, la réponse à la question philosophique qu'il a posée serait que cela dépend de la définition qui est donnée de « bruit ». Le bruit est-il défini comme la production d'ondes ou comme la production et la réception d'ondes? Si c'est la production d'ondes, un arbre qui tombe dans la forêt où il n'y a personne aux alentours fait un bruit. Si, selon la définition, un bruit est la production et la réception d'ondes, l'arbre ne fait alors aucun bruit s'il n'y a personne aux alentours lorsqu'il tombe.

Je suis très reconnaissant de la question et je suis très content que nous ayons eu l'occasion de jouer un peu aux philosophes ce matin. J'espère certainement que le député d'en face posera encore des questions...

(Exclamations.)

M. Fitch : Voilà une réponse très intéressante, et je sais que j'ai déjà lu ce genre de réponse. Toutefois, l'important, c'est qu'il y avait en fait 100 personnes dans la salle qui ont entendu les



ondes sonores produites par la voix du premier ministre. Non seulement elles les ont entendues, mais elles ont aussi compris ce qu'il a dit et s'en sont souvenues. Des témoins oculaires ont entendu les ondes sonores produites par les mots qui sont sortis de la bouche du premier ministre.

Aujourd'hui, le premier ministre change un peu de ton. Hier, la réponse était la suivante : S'il y a des notes. Aujourd'hui, le premier ministre dit : Eh bien, s'il y a des citations. Je présente des notes que je vais donner au page pour les déposer à l'Assemblée législative. Des notes ont été prises qui indiquaient que le premier ministre ne toucherait pas aux actifs des personnes âgées si elles allaient vivre dans un foyer de soins et qu'il était devenu premier ministre. Monsieur le premier ministre, aimeriez-vous nier les propos que vous avez tenus à l'assemblée et qui ont été pris en note?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Si le chef de l'opposition peut citer mes paroles, cela me fera plaisir de clarifier mes propos.

Je ne veux certainement pas dire que les gens en question n'ont pas fait du beau travail. Je pense que les personnes âgées qui essaient de représenter les gens de leur groupe d'âge, partout dans la province, font du bon travail ; elles travaillent très fort. Bien sûr, lorsque des gens prennent des notes, ils peuvent penser que certaines choses ont été dites alors que ce n'est pas nécessairement le cas.

Encore une fois, si le député a en main un compte-rendu de ce que j'ai dit, je serai très fier de clarifier mes propos. Je me souviens bien de mon discours, dans lequel j'ai beaucoup parlé de ma propre expérience.

[Traduction]

J'ai beaucoup parlé du fait que, pendant mon enfance, j'ai habité chez mes grands-parents et je comprenais exactement à quel point la vie pouvait être difficile lorsque les personnes âgées sont à la retraite et essaient de vivre dans la dignité, c'est-à-dire qu'elles tentent d'arriver à joindre les deux bouts et comptent chaque sou jusqu'au dernier. Je sais ce que signifie vouloir être capable de garder la maison familiale que vous avez construite et entretenue pendant tant d'années. Voilà pourquoi nous traiterons les personnes âgées équitablement, protégerons les personnes vulnérables et ferons en sorte que leur domicile n'est pas...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Fitch : Encore une fois, le premier ministre essaie de patiner avec autant d'intensité que les Sénateurs d'Ottawa le font pour tenter de rester dans les séries éliminatoires.

En réalité, des notes ont été prises. Des gens ont entendu le premier ministre tenir les propos en



question. Plus de 100 personnes l'ont entendu les tenir et ont compris ce qu'il disait. Je donne au premier ministre l'occasion d'expliquer exactement ce qu'il voulait dire lorsqu'il a dit : Lorsque je serai premier ministre, je ne toucherai pas aux actifs des personnes âgées qui doivent aller vivre dans des foyers de soins. Nous donnons au premier ministre la possibilité de reprendre les occasions de rendre des comptes qu'il a très rapidement manquées en quelques jours.

Il y avait des témoins dans la salle. Une centaine de personnes qui assistaient à la rencontre ont entendu les propos du premier ministre. Fournirait-il des explications? Il aimerait peut-être simplement nier avoir même assisté à la réunion, car personne n'a pris ni publié de photo. J'ai envoyé le compte-rendu de la réunion. J'ai envoyé la citation des personnes qui y ont assisté. J'ai envoyé les notes. Il s'agit de preuves irréfutables. Le premier ministre a tenu les propos en question. Admettra-t-il simplement ici aujourd'hui les avoir tenus?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je remercie le député de m'avoir transmis ces notes, qui sont tirées d'un courriel envoyé le mercredi 22 avril 2015, à 9 h 43 ; je ne considère pas que ce soit nécessairement un document très officiel. Encore une fois, nous pouvons passer tout notre temps à la Chambre à discuter du discours que j'ai prononcé en juin. J'ai très clairement indiqué que, s'il y a au dossier des propos ou une citation de ce que j'ai dit concernant les personnes âgées dans le cadre de ce discours, cela me fera plaisir de clarifier ces propos.

Je ne pense pas que le courriel envoyé 15 minutes avant la période des questions nous servira beaucoup. Je peux vous dire que la politique que nous avons instaurée est progressive. Nous demanderons aux personnes qui sont en mesure de payer un peu plus de le faire. Bien sûr, les personnes qui ne peuvent pas le faire ou qui sont vulnérables seront protégées. Nous ne toucherons pas à la maison familiale. Nous agissons de façon progressive en ce qui concerne les décisions difficiles que nous avons à prendre.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Fitch : Le premier ministre essaie encore d'esquiver les propos qu'il a lui-même tenus. Il a dit hier qu'il nous faudrait peut-être produire un compte-rendu écrit de ces propos. Nous l'avons fait. Ce sont les gens d'en face qui ont pris la parole à l'Assemblée législative lorsqu'ils étaient dans l'opposition et qui ont brandi des lettres sans signature — sans signature. Au moins, nous avons l'audace, la capacité, de produire un courriel d'une personne qui était prête à signer la lettre. Le premier ministre a l'audace de prendre la parole et de mettre en doute l'intégrité de cette personne.

Les gens du gouvernement mettent en doute l'intégrité des gens qui se trouvaient dans les tribunes hier. Ils mettent en doute l'intégrité de la centaine de personnes qui ont assisté à l'AGA. Nous avons déjà entendu certaines de ces personnes dire qu'elles avaient travaillé pour le



gouvernement actuel et qu'elles avaient aidé à faire élire les gens d'en face, qui ont fait d'elles des menteuses en leur disant de lire le texte que voici : Nous défendrons les personnes âgées ; nous lutterons pour les personnes âgées.

Évidemment, là n'est pas la question. Le premier ministre admettra-t-il simplement son erreur, présentera-t-il ses excuses aux personnes âgées et reviendra-t-il sur la politique en question?

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : J'ai déjà répondu à plusieurs questions du député d'en face ; je me permets donc de rappeler à l'opposition ce sur quoi nous concentrons nos efforts du côté du gouvernement.

Nous nous efforçons de créer des emplois et nous voulons être en mesure de créer des possibilités pour les gens du Nouveau-Brunswick pour qu'ils puissent rester ici, élever leur famille ici et même revenir au Nouveau-Brunswick. Voilà qui revêt la plus haute importance pour nous. Nous agissons ainsi parce que nous voulons assainir nos finances. En augmentant les recettes grâce à la création d'emplois et à la croissance économique, nous ferons en sorte d'avoir de solides programmes sociaux pendant de nombreuses années à venir. Nous voulons être capables d'investir de façon stratégique dans un tissu social solide composé de solides systèmes d'éducation, de soins de santé et de soins aux personnes âgées.

Nous sommes très fiers du travail que notre gouvernement accomplit afin d'aider les personnes âgées, de protéger les personnes vulnérables et de veiller à ce que les gens qui peuvent se le permettre paient un petit peu plus. Cela nous donnera la souplesse nécessaire pour accorder des crédits d'impôt aux personnes âgées pour la rénovation de leur demeure. Voilà qui fera en sorte que les jeunes, les enfants et les petits-enfants, aient des possibilités de rester dans la province.

M. Fitch : Encore une fois, les propos que tient le premier ministre aujourd'hui ne veulent rien dire. Ils sont dénués de sens.

Je tiens à vous dire que les décisions du premier ministre et les décisions qu'il a convaincu les membres de son petit Cabinet de prendre incitent les gens à quitter la province. Des personnes âgées m'ont appelé pour me dire qu'elles allaient simplement partir, qu'elles avaient travaillé fort pour acquérir leurs biens, qu'elles voulaient s'assurer de pouvoir les protéger et qu'elles allaient donc quitter la province. Il en va de même pour la décision concernant le moratoire, laquelle a aussi incité les entreprises à fuir la province, en dépit de ce que dit le premier ministre.

J'ai une question pour la ministre du Développement social. Les gens du gouvernement parlent de bilan et ainsi de suite. Hier, la ministre du Développement social a dit : « Nous ne nous attaquons pas aux actifs ni aux personnes âgées. » Le tout est enregistré au compte-rendu. C'est dans le hansard. Je me demande si la ministre pourrait nous dire quelle version des faits elle veut maintenir, car les versions sont contradictoires.



Dans un article publié dans le *Times & Transcript*, la ministre a dit : Une autre décision que nous avons prise consiste à ne plus exclure les actifs financiers liquides comme les épargnes ou les placements.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : S'attaquer — le langage que le député d'en face utilise est regrettable. Il s'agit du même langage que nous avons entendu après avoir apporté des changements à l'Assemblée législative. Nous avons apporté des changements à l'Assemblée législative afin de la rendre plus efficace, d'améliorer les débats et de nous assurer de toujours améliorer nos institutions démocratiques. Jour après jour, les gens d'en face ont pris la parole et ont dit que nous nous attaquions à la démocratie. Ils sont même allés jusqu'à dire que nous aurions neuf périodes de questions par année. Voilà ce qu'ils ont dit aux gens du Nouveau-Brunswick. Une fois que les changements ont été apportés — des changements qui, selon les gens d'en face, changeraient complètement la démocratie et ne prévoieraient que neuf périodes de questions en une année —, nous avons eu 15 périodes de questions au cours du premier mois.

Je demande aux gens d'en face d'arrêter de tenir des propos alarmistes et d'admettre qu'ils ont entendu ce que nous avons dit. Nous veillerons à ce que la politique soit progressive, que les personnes vulnérables soient protégées et que le bien familial qu'est la maison ne soit pas touché.

M. Fitch : Encore une fois, le premier ministre devrait vérifier le compte-rendu pour voir comment il attaquait lorsqu'il était dans l'opposition.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Fitch : Le premier ministre devrait aussi vérifier le compte-rendu, car c'était Kelly Lamrock, un ancien membre du Cabinet libéral, qui avait parlé de neuf jours.

Je demande à la ministre du Développement social, qui est si préoccupée par... Si aucune note n'a été prise, le tout n'a pas dû se produire.

Hier, à la Chambre, la ministre a dit : « Nous ne nous attaquons pas aux actifs ni aux personnes âgées. » Dans un communiqué publié dans *Times & Transcript*, la même ministre indique : Une autre décision que nous avons prise consiste à ne plus exclure les actifs financiers liquides comme les épargnes ou les placements. Les deux déclarations sont contradictoires. Elles sont tout à fait le contraire l'une de l'autre.

Je me demande si la ministre pourrait nous préciser ce qui est factuel et ce qui ne l'est pas.

L'hon. M^{me} Rogers : J'aimerais remercier le chef de l'opposition de me donner la possibilité de



préciser ce qui constitue les faits, la réalité et les déclarations inexactes. Les mots « attaquer » et « annuler » ont beaucoup été utilisés, non pas par nous, mais par les gens de l'opposition. Rien ne saurait être plus loin de la réalité. En fait, il vaudrait mieux employer le mot « appuyer » que le mot « attaquer ». Nous sommes déterminés à appuyer les personnes âgées de toutes les façons possibles, notamment en les aidant à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et en leur fournissant le soutien et les services nécessaires pour le faire. Nous savons que leur qualité de vie est meilleure chez elles et au sein de la collectivité. Merci.

(Exclamation.)

Le président : À l'ordre.

M^{me} Wilson : J'aimerais que le premier ministre et la ministre du Développement social sachent que, en juin 2014, j'ai assisté à la réunion de la coalition des personnes âgées. Je sais ce que le premier ministre a dit, tout comme le sait le premier ministre.

Venons-en à la promesse qu'a faite le premier ministre de ne pas toucher aux actifs des personnes âgées. Il s'agit d'une promesse qu'il devra tenir tôt ou tard. Les personnes âgées n'abandonneront pas. Elles ont raison, et le premier ministre a tort. Ces personnes âgées viennent d'une époque où donner sa parole voulait dire quelque chose. Par respect de la dignité du Cabinet du premier ministre, le premier ministre actuel tiendra-t-il sa promesse et annulera-t-il la décision de s'attaquer aux actifs des personnes âgées?

L'hon. M. Gallant : Nous avons répondu maintes fois, à maintes occasions et maints jours aux questions posées. Je vais poser une question à la députée d'en face.

La députée admettra-t-elle que notre gouvernement a indiqué très clairement qu'il ne serait pas demandé à plus de 13 % des personnes âgées de payer un peu plus? Admettra-t-elle qu'il ne s'agit que de 13 %, si l'on en vient même à 13 %, des personnes âgées qui seront priées de payer un peu plus — 13 %, et pas plus? La députée d'en face et les gens de l'opposition admettront-ils le fait en question, que notre gouvernement a répété à l'Assemblée législative à maintes reprises?

M^{me} Wilson : Le premier ministre n'esquivera pas la question comme à son habitude typique d'un gars de Shediac. Nous nous souvenons tous du moment où il s'est fait prendre à communiquer des messages contradictoires au sujet du moratoire. Il a fait croire à un auditoire de Saint John qu'il était en faveur de l'industrie du gaz de schiste. Ensuite, il a tout nié lorsqu'il est arrivé à Shediac. Cela remonte à février 2014. Devinez ce qui s'est passé entre ce moment-là et le 1^{er} juin! J'imagine que le premier ministre s'est beaucoup enhardi en ce qui concerne son plan consistant à dire n'importe quoi pour se faire élire. Maintenant qu'il a été élu, la situation se retourne contre lui. Le premier ministre peut rendre un peu de dignité au Cabinet du premier ministre en prenant la parole aujourd'hui, en présentant ses excuses à nos personnes âgées et en annulant sa décision de s'attaquer à leurs actifs. Le premier ministre prendra-t-il la parole et fera-t-il ce qui s'impose?

L'hon. M^{me} Rogers : Si je peux me le permettre, j'aimerais revenir sur l'histoire racontée au début



sur la question de savoir si un arbre qui tombe fait vraiment du bruit si personne ne l'entend. Voilà qui pourrait montrer que les gens de l'autre côté se préoccupent davantage des apparences que de la réalité. J'aimerais être très claire au sujet de certains faits.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Rogers : D'abord, la population du Nouveau-Brunswick est vieillissante. Au cours des 10 prochaines années, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans augmentera de 61 %. Nous devons nous occuper de la situation. Il s'agit d'un problème qui se pose aux gouvernements d'un bout à l'autre du Canada et dans bien des régions du monde. Au Nouveau-Brunswick, les coûts, les besoins et les pressions liés aux soins de longue durée augmentent, tandis que les ressources diminuent. Nous voulons un système viable pour prendre soin des gens de notre province.

M^{me} Wilson : Si quiconque doit s'inquiéter des apparences, ce sont les gens de l'autre côté. Il y aura beaucoup d'échanges entre le premier ministre et moi lorsque je le prendrai à partie pour son attaque contre les régions rurales du Nouveau-Brunswick.

Aujourd'hui, nous voulons nous concentrer sur son attaque contre les personnes âgées. Je suis certaine qu'elle figurera en lettres majuscules sur la liste définitive des 200 journées de déception : attaque contre les personnes âgées. Je pense qu'un autre élément qui devrait figurer à la liste est l'attaque contre la dignité du Cabinet du premier ministre. Entre toutes ses promesses brisées et son discours embarrassant à Toronto, le premier ministre ne nous a rendu aucunement service. Aujourd'hui, il peut prendre son premier pas dans la bonne direction et tenir la promesse qu'il a faite à nos personnes âgées. Le premier ministre prendra-t-il la parole et annulera-t-il son attaque contre les personnes âgées?

L'hon. M^{me} Rogers : Nous ne nous préoccupons pas vraiment des apparences. En fait, nous essayons de manifester du courage et de la volonté politique, car nous voulons prendre des décisions difficiles pour le bien de notre province.

Le président : À l'ordre, à l'ordre, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Rogers : Nous avons dit à maintes reprises que nous ne nuirions pas aux personnes vulnérables par des changements de politique. Nous avons dit à maintes reprises que nous nouerions le dialogue avec les personnes âgées afin d'élaborer et de concevoir une formule qui déterminera combien nous demanderons à certaines personnes âgées de payer pour recevoir des soins de longue durée. Les apparences ne nous préoccupent pas. Notre préoccupation, c'est la bonne gouvernance.



[Original]

Services d'ambulance

M^{me} Dubé : Les personnes âgées sont définitivement la cible du gouvernement actuel. Hier, nous avons entendu le ministre de la Santé dire que, maintenant, les frais d'ambulance seront rétablis, ce qui est encore une attaque contre les finances des personnes âgées. Lors de son discours sur les prévisions budgétaires, le ministre a aussi indiqué que des factures seraient envoyées aux gens, incluant les personnes âgées, pour limiter l'usage abusif. Alors, je demande au ministre de la Santé d'expliquer ce qu'il entend par usage abusif.

L'hon. M. Boudreau : Nous avons eu cette discussion ici, hier, au cours de l'étude des prévisions budgétaires. Comme nous avons tenté de l'expliquer dès le tout début, lors du dépôt de notre premier budget, nous voulons rappeler aux gens que tout le monde a un rôle à jouer pour ce qui est d'aborder les difficultés financières avec lesquelles nous sommes aux prises. Une chose est certaine : Lorsqu'on enlève des frais de service, l'utilisation augmente. Hier, j'ai donné les chiffres à la députée de l'opposition afin de démontrer que, en effet, l'utilisation avait augmenté.

Cette augmentation de l'utilisation des services d'ambulance est-elle entièrement liée à la question des frais? Peut-être que non, mais elle a certainement une incidence. Pour nous, il était important de nous assurer que tout le monde reçoit une facture, comme c'est le cas dans toutes les autres provinces. Toutefois, nous avons quand même mis en place des mécanismes pour protéger ceux et celles qui n'ont pas les moyens de payer cette facture.

M^{me} Dubé : D'un côté, le ministre de la Santé dit qu'il veut améliorer l'accès aux soins de santé ; d'un autre côté, il limite cet accès par l'entremise des politiques qu'il propose. Le ministre utilise aussi le mot « abusif » pour nous dire que les gens abusent du système. Ce n'est pas parce qu'il y a une augmentation du nombre de personnes qui touchent des prestations d'aide sociale que les gens abusent du système ; c'est parce que ces gens ont un besoin. Encore une fois, je demande au ministre de définir ce qu'il considère être un usage abusif.

L'hon. M. Boudreau : Je vais continuer à donner la même réponse que celle donnée à la députée à maintes et maintes reprises hier, durant l'étude des prévisions budgétaires. Nous demandons à tout le monde de faire partie de la solution. Le Nouveau-Brunswick était la seule province qui n'envoyait pas de facture pour les services d'ambulance. Nous croyons que c'est une manière parmi tant d'autres de contribuer à régler la situation déficitaire dans laquelle se retrouve notre province.

Cela étant dit, nous sommes encore très prêts à protéger ceux et celles qui n'ont pas les moyens de payer cette facture. Il y a plusieurs différentes conditions qui s'appliquent pour s'assurer que les personnes à faible revenu, que ce soit nos personnes âgées, nos prestataires d'aide sociale ou les gens qui reçoivent le supplément du gouvernement fédéral, sont protégées et n'ont pas à payer cette facture.



M^{me} Dubé : Une des choses que le ministre a clairement dites hier, c'est qu'il considère que les gens abusent du système. Alors, il veut limiter l'accès aux soins de santé, et ce, même s'il essaie de dire l'inverse. En plus, il a dit qu'il était compliqué pour les fonctionnaires de déterminer qui sont les gens qui sont assurés, qui sont ceux qui ne le sont pas et qui a droit aux services. Sa solution, c'est de dire que tout le monde abuse du système et qu'il faut donc envoyer des factures.

Je veux également poser une question au ministre au sujet des gens qui ont peut-être le droit d'être exemptés de payer cette facture. Quel mécanisme le ministre mettra-t-il en place au sein de son ministère pour s'assurer de protéger les personnes âgées qui paient une prime pour avoir un service? Si elles ne comprennent pas qu'elles peuvent être exemptées, parce qu'elles n'arrivent pas à lire l'information, elles paieront leur facture ; donc, elles paieront la même facture deux fois.

Je pose la question suivante au ministre : Maintenant que vous envoyez des factures, qu'allez-vous faire pour protéger les personnes âgées qui paient une prime pour un service? Même si elles peuvent être exemptées, elles paieront peut-être tout de même leur facture.

L'hon. M. Boudreau : J'aimerais rappeler à la députée d'en face que, lors de la campagne électorale de 2010, son parti et elle avaient promis d'éliminer les frais d'ambulance pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. C'est la promesse qui avait été faite, et il leur a fallu trois ans et huit mois avant de la tenir. C'est drôle, mais ils l'ont tenue quatre mois avant les élections. À ce moment-là, ils ont choisi d'essayer de faire quelque chose, mais ils n'ont pas fait ce qu'ils avaient promis de faire ; ils avaient seulement éliminé les frais d'ambulance pour une petite partie de la population.

Nous maintenons notre position selon laquelle tous les gens recevront une facture pour leurs frais d'ambulance, comme c'est le cas dans toutes les autres provinces canadiennes. Cependant, il y a des catégories de citoyens et de citoyennes qui seront protégées. Je parle ici des gens à faible revenu, des personnes âgées à faible revenu et des personnes qui n'ont pas le moyen de payer cette facture et qui peuvent le démontrer.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Pensions

M. Savoie : Nous avons appris dans les médias aujourd'hui que le ministre des Finances avait présenté son offre définitive aux personnes retraitées de la fonction publique. Fait ironique, les personnes retraitées de la fonction publique, tout comme leur avocat, ont aussi appris par l'entremise des médias que le ministre leur avait présenté son offre définitive.

La question que je pose au ministre des Finances est fort simple : Quelle incidence son offre



définitive a-t-elle sur les finances de la province? À combien s'élève la somme d'argent? Le ministre en est responsable. Le gouvernement vient de déposer le budget, lequel présente toutes sortes de faits et de chiffres. Il ne s'agit évidemment pas d'un dossier que les parlementaires d'en face n'ont examiné qu'au cours des deux dernières semaines. Il s'agit d'une offre sur laquelle ils travaillent depuis un certain temps. J'aimerais que le ministre me dise aujourd'hui si nous pouvons savoir à combien s'élève la somme d'argent et quelle sera l'incidence sur les gens du Nouveau-Brunswick.

[Original]

L'hon. M. Melanson : Je remercie le député d'en face de me donner l'occasion de clarifier la situation. Nous nous souvenons comment le gouvernement précédent a traité de la question des régimes de pension. Selon les discussions qui s'étaient tenues à l'époque et en fonction de la réalité du moment, le gouvernement précédent, qui était dirigé, en ce qui concerne les finances, par l'ancien ministre des Finances, n'a pas agi de façon respectueuse envers les personnes touchées par la décision qu'il a prise. Il leur a imposé une décision modifiant les régimes de pension.

Durant la campagne électorale, nous nous sommes engagés dans notre plateforme à dévoiler, dans la mesure du possible, toutes les informations pour que les retraités de la fonction publique puissent mieux comprendre les raisons justifiant les décisions qui avaient été prises par le gouvernement précédent. Aujourd'hui, je confirme que nous avons respecté notre engagement.

[Traduction]

M. Savoie : Dans les années 90, il y avait un groupe de musique qui s'appelait les Spin Doctors. Selon moi, le ministre écoute beaucoup les Spin Doctors, car il n'a pas répondu à la question. La question est très simple : À combien s'élève la somme? Quel sera le coût pour les gens de la province?

Le gouvernement a déposé un budget, et je vais en fait lire un extrait de sa plateforme :

Inviter les membres de la fonction publique ainsi que les fonctionnaires retraités qui se sont fait imposer une réforme de leur régime de retraite de revenir à la table de négociations pour un dialogue ouvert, transparent et franc.

leur fournir

toute la documentation disponible, incluant les avis actuariels, juridiques et financiers reçus par le gouvernement. [L'objectif serait] la conclusion d'une entente sur les pensions.

Le premier ministre dit simplement... Il commande. Voilà l'offre définitive. Un point c'est tout. Cela ne ressemble pas à une entente. Même l'avocat qui représente les personnes retraitées ne sait pas ce que veut dire l'entente. Il n'arrive pas à obtenir de rencontre avec les représentants du



gouvernement. Il ne sait pas ce qui se passe. Le ministre aurait-il l'obligeance d'apporter des précisions à cet égard, comme il dit vouloir le faire, et de fournir les chiffres à l'Assemblée législative?

L'hon. M. Melanson : Je tiens à rectifier les propos du député d'en face. Une partie de ce qu'il a dit est exacte. Il a lu un extrait de notre plateforme, et l'extrait qu'il a lu de notre plateforme est tout à fait exact. Ce qui n'est pas exact, c'est son emploi du mot « commande ». Nous avons eu une discussion très constructive avec la coalition des fonctionnaires retraités et avec son bureau de direction. La discussion a été assez constructive. Nous avons fourni les renseignements que la coalition avait demandés pour mieux comprendre les décisions qui avaient été prises. Grâce aux discussions, les gens de la coalition ont cerné deux aspects qui soulevaient chez eux des préoccupations : la prévisibilité et la certitude, fondées sur les prestations futures. Voilà pourquoi, en nous fondant sur leurs préoccupations et sur le fait que nous sommes très respectueux envers les gens du Nouveau-Brunswick — et certainement envers le groupe en question —, nous avons fait une proposition à celui-ci. Il n'y a eu aucune négociation. Nous avons fait une proposition à la coalition pour éviter une situation juridique.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Savoie : L'avocat lui-même dit qu'il ne sait pas ce que signifie l'entente. Il essaie d'obtenir une rencontre avec les représentants du gouvernement, mais ils refusent de le rencontrer. Il s'agit d'une question très simple pour un ministre des Finances. Quelles répercussions en matière de responsabilité découlent de la décision?

Il n'est pas possible que les parlementaires du côté du gouvernement n'aient travaillé au dossier qu'au cours des deux dernières semaines, ce qui nous indique deux possibilités. Soit qu'ils connaissent le budget, qu'ils aient prévu des sommes à cet égard dans leur budget et qu'ils ne veulent pas le dire aux gens, soit qu'il s'agisse d'une politique élaborée à la dernière minute. Le tout est très simple. Est-ce une politique élaborée à la dernière minute? Les gens du gouvernement connaissent-ils les chiffres? Oui ou non? Quelles sont les répercussions pour la province en matière de responsabilité?

L'hon. M. Melanson : Vous aviez peut-être l'habitude d'élaborer des politiques à la dernière minute lorsque vous étiez au pouvoir. Nous réfléchissons bel et bien et nous essayons vraiment de comprendre les conséquences de nos décisions.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Melanson : Je tiens à rectifier les propos du député d'en face : nous avons eu six réunions — des rencontres très constructives — avec les membres de la coalition. Ils ont reçu tous les renseignements, puis ils ont indiqué certains aspects qui les préoccupaient. Nous leur avons fait une proposition. Je ne sais pas quelle est la façon de procéder des membres de la



coalition. Je ne sais pas s'ils ont informé leur représentant légal. Nous avons certainement eu des discussions très constructives. Il y a eu six rencontres.

Nous sommes très responsables et nous respecterons les gens. Nous respecterons les gens du Nouveau-Brunswick à cet égard et à l'égard de bien d'autres dossiers. S'il y a des répercussions financières, elles s'inscriront dans notre cadre financier et dans notre budget.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Gaz naturel

M. Stewart : Hier, le ministre de l'Énergie et des Mines a rendu public ce qu'il affirme être le mandat de son comité, qui est dirigé par le beau-père du président de la campagne du Parti libéral. Ne vous y trompez pas : le favoritisme se porte bien du côté du gouvernement à la Chambre.

Le ministre déclare toutefois fièrement dans les médias qu'il ne prendra pas part à la prise d'une décision au sujet de la mise en valeur du gaz naturel dans la province. Bien sûr, nous savons tous que c'est en raison de son manque total de connaissances à ce sujet.

Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie et des Mines. Le ministre dit-il aujourd'hui que les recommandations que feront sans directives du gouvernement les membres du comité, lesquels n'ont absolument aucune connaissance ni expérience dans le domaine de la mise en valeur des ressources, constitueront la décision définitive du gouvernement au sujet de la mise en valeur du gaz naturel dans la province?

L'hon. M. Arseneault : Je trouve très regrettable que le député d'en face veuille discréditer les personnes qui ont accepté d'exercer le rôle de commissaire pour la province. L'ancien juge Guy Richard a connu une carrière exceptionnelle dans le système juridique. Nous pouvons examiner le cas de John McLaughlin, l'ancien recteur de UNB. Cheryl Robertson a été présidente de NBCC au cours de sa carrière dans le domaine de l'enseignement. Le fait que le député d'en face discrédite... Je comparerais n'importe quand leur curriculum vitae à celui du député d'en face.

J'ai effectivement donné carte blanche à la commission. Si nous nous trouvons dans de beaux draps à l'heure actuelle, c'est parce que l'ancien gouvernement voulait toujours aller de l'avant avec la fracturation hydraulique au Nouveau-Brunswick, en faisant complètement fi de ce qui se passait et des préoccupations exprimées par d'autres groupes. J'ai donné carte blanche à la commission.

La raison pour laquelle le mandat était si limité... Il n'est pas limité. S'il y a quelque chose de limité, ce sont les aspirations à la direction du député d'en face.

Le président : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

